

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

PRÉALABLE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 29 janvier 2025

1 - PRÉAMBULE

- Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus (art. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriale).
- Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.
- Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge.

SOMMAIRE

Il présentera tout d'abord les principaux éléments :

1 - Préambule

2- Situation financière de la Commune/Rétrospective 2024

- Conjoncture nationale 2024 : Les collectivités locales poursuivent leurs efforts d'investissement,
- Evolutions des recettes & des dépenses de la section de fonctionnement sur 5 années,
- Évolution de la fiscalité locale et de la DGF/Fonds national de péréquation (graphique),
- Évolution de taxe de séjour sur 7 dernières années (graphique),
- Niveau de l'épargne de la commune,
- Encours de la dette,
- Analyse analytique par politiques publiques,
- Les principaux investissements de l'exercice et les subventions d'investissement instruites,

3 - Les orientations budgétaires 2025

- Loi de finances 2025 : Une loi spéciale pour une situation exceptionnelle,
- Priorités de la collectivité,
- Préparation budgétaire en recettes et dépenses de la section de fonctionnement sur 5 années,
- Investissement : Poursuite des projets de construction, d'agencement et d'aménagement,
- Les emprunts et l'extinction de la dette (graphique)
- Calendrier budgétaire .

2 - Conjoncture nationale 2024

Des finances locales marquées par des dépenses de fonctionnement plus dynamiques que les recettes :

- Les recettes de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de 2,3 % pour atteindre 276,5 milliards d'euros en 2024, soit une progression moins forte qu'entre 2022 et 2023. Les recettes fiscales (176,6 milliards d'euros, + 1,8 %) et les dotations et compensations fiscales (40,7 milliards d'euros, + 0,6 %) ralentiraient fortement.
- Les dépenses de fonctionnement, en hausse de 4,4 %, s'établissent à 237 milliards d'euros, portées principalement par les charges à caractère général (59,8 milliards d'euros, + 4,4 %) et par les dépenses de personnel (83,5 milliards d'euros, + 4,8 %). En conséquence, l'épargne brute des collectivités territoriales pourrait de nouveau se dégrader de 8,7 % cette année et atteindre 39,5 milliards d'euros. Ces tendances concernent tous les échelons de collectivités locales, contrairement à l'année passée.

Les collectivités locales poursuivent leurs efforts d'investissement

- Dans un contexte de besoins élevés en investissement, à la fois conjoncturels et structurels, les collectivités locales sont en première ligne et maintiennent leurs efforts d'investissement. Pour maintenir ces niveaux d'investissement élevés (80,1 milliards d'euros, + 7 %), les collectivités locales ont recours à des financements parallèles. Les emprunts nouveaux (24,6 milliards d'euros, + 17,9 %), mais aussi les prélèvements sur la trésorerie en font partie. L'encours de dette devraient s'établir à 210,7 milliards d'euros.

(Note de conjoncture « La Banque Postale », sept.24)

2 - Situation financière de la commune

- **Les recettes réelles de fonctionnement** connaissent une franche augmentation au cours de l'année 2024 par rapport à 2023, d'un montant de **312 851,62€**.

Recettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	Variation en % 2024/2023
Chapitre 013 : Atténuations de charges	56 404,00	57 333,31	95 600,40	68 818,51	87 781,57	27,56
Chapitre 70 : Produits des services	213 627,06	278 836,54	300 314,98	350 695,24	384 374,56	9,61
Chapitre 73 : impôts et taxes	3 302 897,60	3 747 699,29	4 144 290,21	4 073 158,89	4 025 251,73	-1,18
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 196 592,87	1 074 489,38	1 255 599,92	1 310 351,95	1 443 986,97	10,20
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	73 246,73	101 072,04	64 534,14	103 923,72	236 694,10	127,76
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	7 595,83	—	33 760,22	—	—	-100,00
TOTAL	4 850 364,09	5 259 430,56	5 894 099,87	5 865 237,31	6 178 088,93	5,34

2 - Situation financière de la commune

Les produits réels de fonctionnement de 6 178k€ **affichent une augmentation significative de 5,34%** et **représentent 1 029€ par habitant**.

1- Les atténuations de charges sont conditionnées à la gestion de l'indemnisation du congé pour raison de santé par le courtier d'assurances SOFAXIS-RELYENS et restent fluctuantes au regard du niveau du risque.

2- Les produits des services, du domaine et ventes diverses dont certains enregistrent une progression : Coupe de bois 7827€, Concessions 7 800€ (contre 16 450€ en 2023), Régie PM 9 033€ (contre 11 811€ en 2023), Régie culture (locations et spectacles) 19 567€ (contre 8 960€ en 2023), Régie Jeunesse 193 418€ (contre 151 441€ en 2023), Régie Multi-accueil 144 821€ (contre 160 165€ en 2023).

3A- Impôts et taxes

- Taxe additionnelle des droits de mutation : 198 354€ (contre 368 453€ en 2023)
- Attribution de compensation 152 570€ (contre 395 061€ en 2023)
- Taxe forfaitaire sur terrains devenant constructibles 17 001€,
- la taxe sur la consommation finale d'électricité 206 814€ (contre 174 707€ en 2023)
- Taxe de séjour : 157 600€ (contre 50 650€ en 2023) dont 10% sont reversés au Département et 34% à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

La taxe additionnelle des droits de mutation enregistre **toujours une décélération de -39,25%, à l'inverse de la taxe de séjour plus dynamique**.

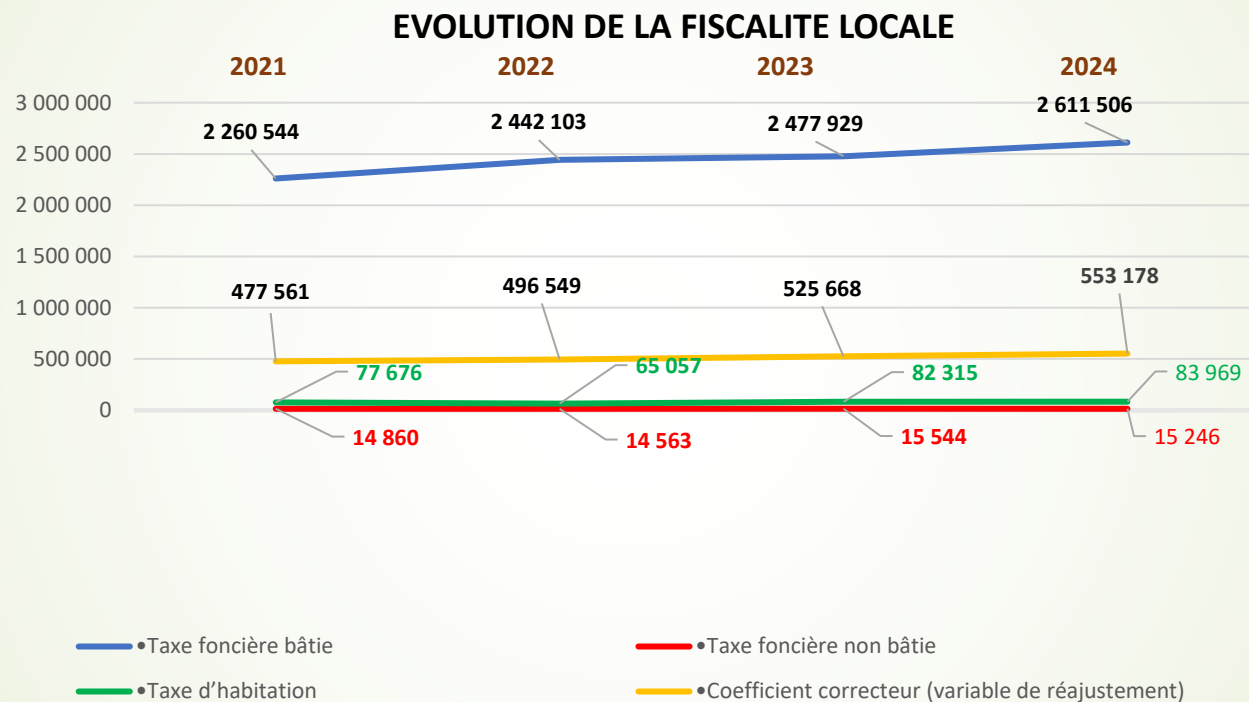
3B- Les produits de la fiscalité directe locale (3 263 899€) constituent 52% des recettes réelles de la commune:

- Taxe foncière bâtie : 2 611 506€
- Taxe foncière non bâtie : 15 246€
- Taxe d'habitation : 83 969€
- Coefficient correcteur et allocations compensatrices (variables de réajustement) : 553 178€

4- Les dotations et participations représentent 23,00% des ressources de la commune et se maintiennent. La dotation globale de fonctionnement, notifiée d'un montant de 674 756€, a peu varié. En revanche, le résultat définitif de la participation financière versée par la CAF, notamment celui du CLM affiche une diminution : multi-accueil 371 874€ (contre 275 618€ en 2023) CML 128 220€ (contre 145 074€ en 2023).

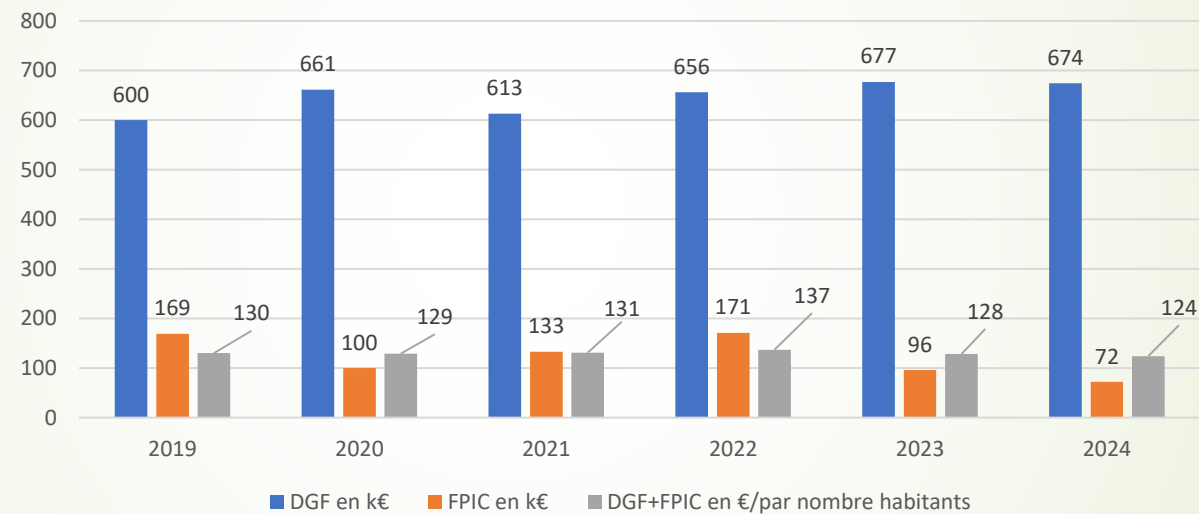
5- Les autres produits de gestion courante sont stimulés, quant à eux, par les revenus des immeubles de 19 538€ contre 12 721€ en 2023, le remboursement des flux par SODEXO de 31 747€ contre 16 538€ en 2023 et la convention de gestion 2023 au titre de l'éclairage public pour une somme de 170 060€.

2 - Situation financière de la commune



2 - Situation financière de la commune

Evolution de la DGF/Fonds National de péréquation



20% du produit des recettes du fonds national de péréquation (13k€) ont été reversés aux communes les plus défavorisées.

2 - Situation financière de la commune

Evolution de la taxe de séjour sur les 7 dernières années



2 - Situation financière de la commune

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une faible diminution de **27 706,21€**.

Dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré-CA 2024	Variation en % 2024/2023
Chap. 011 : Charges à caractère général	1 112 986,03	1 265 156,25	1 426 967,81	1 607 660,03	1 545 496,94	-3,87
Chap. 012 : Charges de personnel	2 897 240,22	3 045 073,40	3 235 709,45	3 390 024,60	3 344 864,28	-1,34
Chap. 014 Atténuation de produits	90 210,50	154 532,70	158 700,26	157 457,11	242 319,77	53,90
Chap. 65 : Autres charges courantes	296 981,25	282 238,60	341 823,20	407 927,36	365 378,85	-10,43
Chap. 66 : Charges financières	29 906,29	25 275,24	21 171,76	18 193,09	55 496,24	205,04
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	—	57 447,53	15 780,75	—		-100%
TOTAL	4 427 324,29	4 829 723,72	5 200 153,23	5 581 262,29	5 553 556,08	-0,50

2 - Situation financière de la commune

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 553 k€ et diminuent de 0,50% par rapport à l'année précédente, représentant 924,98€ par habitant. Elles sont regroupées en six catégories :

Les dépenses à caractère général composent 28,00% du budget. Elles subissent une diminution de 3,87% malgré un contexte d'inflation toujours présent. Les coûts des dépenses énergétiques, des matières premières, des transports, des achats de matériaux, des fournitures et des services (contrat SODEXO + 67 792€), ont été maîtrisés afin de réduire l'impact budgétaire.

Les charges de personnel enregistrent une diminution de 1,34%, mais restent nettement au-dessus des 57,6% du plan national.

Les mesures gouvernementales ont pesé sur la masse salariale : l'application de 5 points d'indice pour chaque agent, l'augmentation du SMIC (janvier & novembre), hausse d'un point du taux des cotisations vieillesse patronales affectée à la CNRACL.

L'atténuation de produits correspond à l'application d'une carence relative au dispositif de la loi SRU pour toutes les communes n'ayant pas atteint le seuil légal de logement sociaux. Pour la commune, la carence s'élève à 202 116€.

Autres charges courantes principalement dédiées aux frais d'indemnités de fonction et à l'attribution de subventions dont 46 associations en bénéficient (sportives, culturelles, scolaires..) pour un montant de 110 525€.

Les charges financières (intérêts de l'emprunt) ont augmenté de 205,04% provoquées par le dernier emprunt contracté pour la construction de l'école élémentaire. Elles s'élèvent à 9,25€ par habitant.

Les charges exceptionnelles absentes cette année (titres annulés sur exercices antérieurs pour créances à recouvrer/exemple : trop perçu ou annulation de loyers...)

2 - Situation financière de la commune

¹Epargne brute : différence entre les recettes courantes et les dépenses de gestion. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

²Epargne nette : Epargne brute – remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement

Formation épargne	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	Pré-CA 2024
Recettes courantes de fonctionnement (chap. 70 à 75+013)	4 842 768,26	5 259 430,56	5 860 339,65	5 865 237,31	6 178 088,93
Dépenses de gestion chap. 011+012+65+014	4 397 418,00	4 747 300,95	5 163 200,72	5 563 069,20	5 498 059,84
Excédent brut courant	445 350,26	512 129,61	773 787,82	302 168,11	680 029,09
Produits exceptionnels (chap.77 sans les cessions)	7 595,83	0,00	33 760,22	0,00	0,00
Charges exceptionnelles (chap. 67)	–	57 447,53	15 780,75	0,00	0,00
Epargne de gestion	437 754,43	454 682,08	724 246,85	302 168,11	680 029,09
Produits financiers (chap. 76/récup. dette)	4 766,00	2 383,00	2 383,00	0,00	6 224,00
Charges financières (chap.66 amortis. intérêts dus hors ICNE)	29 906,29	25 275,24	21 171,76	18 193,09	55 496,24
Epargne brute ¹	403 082,14	427 023,84	700 692,09	283 975,02	618 308,85
Remboursement en capital de la dette (chap. 16)	143 928,38	142 667,55	145 974,95	147 049,49	440 082,22
Epargne nette (disponible) ²	259 153,76	284 356,29	554 717,14	136 925,53	178 226,63

2 - Situation financière de la commune

Encours de la dette s'élève à 1 091 513€ au 31 décembre 2024.

Dette	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	Pré.CA 2024
Capital restant dû 1 ^{er} janvier de l'année	1 130 150,14	986 221,76	841 286,60	695 311,83	1 548 262,00
Remboursement du capital de la dette (annuités)	174 000,11	170 647,67	167 352,09	147 049,49	440 082,22
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	956 150,03	841 286,60	695 312,03	548 262,34	1 091 513,00
Taux endettement (encours dette/recettes réelles de fonct.)	19,70%	18,68%	12,00%	10,00%	17,66%
Dette par habitant (INSEE 2022 : 6 004 hab.)	168,10	147,00	116,00	91,32	181,79
Le taux d'endettement, au 31 décembre 2023, pour les collectivités de moins de 10 000 habitants, est de 22,35% (collectivités-locales.gouv.fr)					



ANALYSE ANALYTIQUE PAR

POLITIQUES PUBLIQUES



PÉRISCOLAIRE/EXTRA-SCOLAIRE



6 512

Enfants accueillis pendant les vacances
(variation 24/23 : 18,75%)

480

Enfants participants aux séjours d'été
(variation 24/23 : +1,06%)

525

Adolescents accueillis au Carrefour
jeunes pendant les vacances
(variation 24/23 : +6,93%)

25 200

Enfants accueillis à la garderie
tout au long de l'année
(matin et soir)
(variation 24/23 : +12,04%)

3 564

Enfants accueillis le mercredi

82 animateurs saisonniers
(variation 24/23 : +30,16%)

11 animateurs permanents

- Route des œufs
- Carnaval
- Fête du sport
- Intervention hand dans les écoles
- Baby hand école maternelle,
- Séjours été,
- Passeport du civisme
- Animation Bridge

DÉLÉGATION SPORT - JEUNESSE

PÉRISCOLAIRE-EXTRASCOLAIRE



Fonctionnement

73 955€

Dépenses les plus impactantes :
Énergie, animations/séjours
transport, fournitures
(variation 24/23 : +16,96)

559 022€

De Charges de personnel
(variation 24/23 : -10,10%)

321 638€

De Recettes
Régie : 193 418,00€
(variation 24/23 : +27,72%)
Participation CAF : 128 220,00€
(Variation 24/23 -11,62%)

Investissement
depuis juillet 2020

Centre Municipal de Loisirs : 87 787€

Installation d'une Centre de traitement d'air, des garde-
corps et des brise-vues
Acquisition d'un logiciel métier
Acquisition racks vélos et trottinettes,
Réfection & aménagement cuisine et espace de stockage

DÉLÉGATION SPORT - JEUNESSE

SPORT

Fonctionnement

48 398€

De Dépenses (complexe sportif/Stade)
Énergie, fourniture petit équipement, entretien bâtiment

Les utilisateurs

AIL, Badminton, Basket club, Energie club, Volley club, Massaliotes profutsal, Amicale SP, école maternelle, école primaire, CML, collège les Gorguettes



MANIFESTATIONS SPORTIVES

Fonctionnement

15 550€

De Dépenses

- Fête des sports
- Mérites associatifs,

DÉLÉGATION SPORT - JEUNESSE



Investissement depuis
juillet 2020

Installations sportives : 971 156€

Acquisition matériel sportif,
Régénération 2 courts de tennis
Création Pumptrack, cheminement & aire familiale de loisirs
Création places PMR & réfection grilles de clôture stade
Rénovation HAS (intérieur et extérieur),
Changement grillage zone épandage et courts de tennis
Installation rail de convoyage DOJO
Passage en LED Gymnase et tennis,
Relamping et rénovation terrain football/rugby stade

DÉLÉGATIONS AFFAIRES CULTURELLES, CULTURE, RELATION ASSOCIATIONS, ÉVÈNEMENTS

BIBLIOTHÈQUE



Fonctionnement

482

Adhérents actifs sur
710 inscrits

6 802

Ouvrages informatisés

6 525€

De Dépenses (variation
2024/2023 +17,20%)

- Nuit de la lecture
- Fête de la nature
- Nuit des étoiles
- Informatisation
- Biblis en folie
- Partir en livres
- Des Pitchouns et des mots,
- Animation lecture (EPHAD & petite enfance)

FESTIVITÉS



Fonctionnement

24 440€

De Dépenses
(Variation 2024/2023 -12,50%)

- Fête de la Musique
- Ronde des vins et de la gastronomie
- Spectacle de Noël
- Feu d'artifice
- Forum de l'emploi
- Sonorisation St Eloi,
- Fête Nationale
- Boucle Rose
- Fête des associations
- Intervenants pour animation développement durable

DÉLÉGATIONS AFFAIRES CULTURELLES, CULTURE, RELATION ASSOCIATIONS, ÉVÈNEMENTS

ASSOCIATIONS

Fonctionnement



110 525€

(variation 24/23 : 0%)

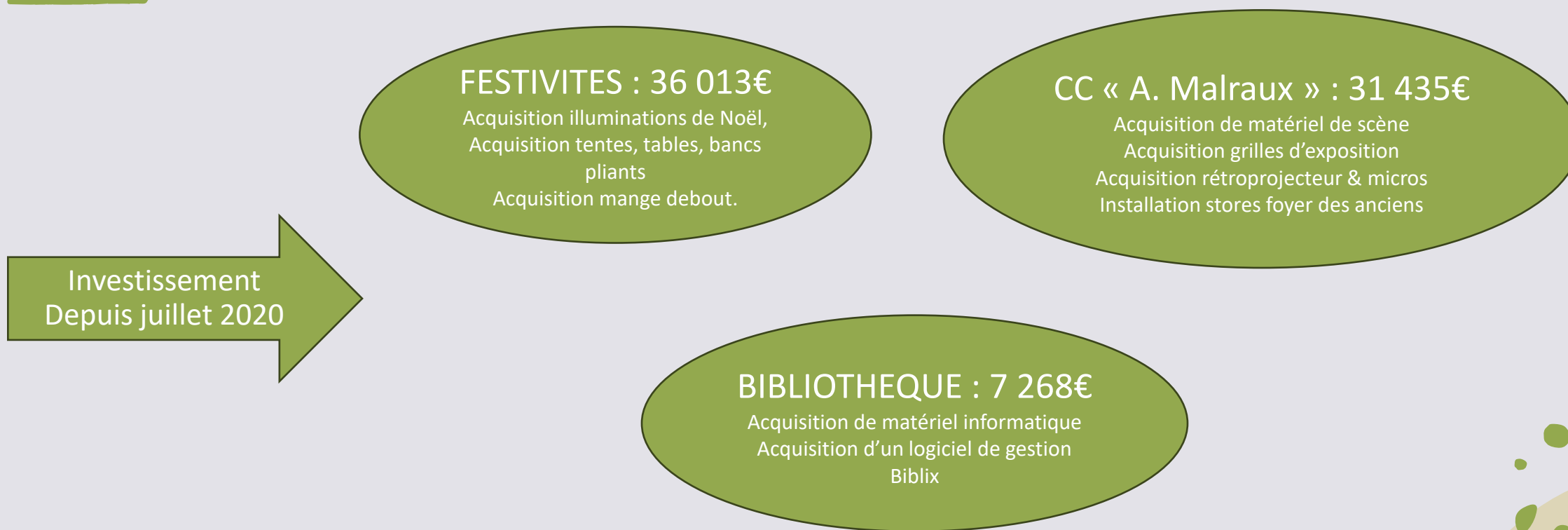
90
associations

11 340€

3 Enseignements privés
(Cassis, Carnoux, Aubagne)
(variation 24/23 : -6,90%)

54 élèves
210€ par enfant
(- 4 élèves)

DÉLÉGATIONS AFFAIRES CULTURELLES, CULTURE, RELATION ASSOCIATIONS, ÉVÈNEMENTS



DÉLÉGATIONS ÉDUCATION, CULTURE SCOLAIRE, RESTAURATION & TRANSPORT SCOLAIRE, AFFAIRES SCOLAIRES

ECOLE MATERNELLE

210 élèves
(-3 élèves)

8 classes
8 enseignants
8 ATSEM



ECOLE ELEMENTAIRE

356 élèves
(+14 élèves)

13 classes
13 enseignants
4 agents
d'entretien

- Démarche anti-gaspi alimentaire accompagnée par les seniors bénévoles
- Animation autour du compostage

DÉLÉGATIONS EDUCATION, CULTURE SCOLAIRE, RESTAURATION & TRANSPORT SCOLAIRE, AFFAIRES SCOLAIRES

ÉCOLE MATERNELLE

Fonctionnement

53 643€

Dépenses les plus impactantes
Énergie, fournitures scolaires
maintenance bâtiment
animations/sorties, Transports
(variation 24/23 : +33,11%)

256 812€

De charges de personnel
(variation 24/23 : -2,61%)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Fonctionnement

150 316€

Dépenses les plus impactantes
Énergie, fournitures scolaires
maintenance bâtiment
animations/sorties, Transport
(variation 24/23 : +4,61%)

31 683€

De charges de personnel
4 agents en entretien
(23% temps de travail)
(variation 24/23 : +45,84%)



DÉLÉGATIONS ÉDUCATION, CULTURE SCOLAIRE, RESTAURATION & TRANSPORT SCOLAIRE, AFFAIRES SCOLAIRES

RESTAURATION SCOLAIRE

Fonctionnement

247 088€

Contrat SODEXO
(variation 24/23 : +36,29%)

31 814€

De dépenses de personnel
3 agents au service (30% du temps
de travail
(variation 24/23 : +19,05%)



23 081

Repas servis Ecole
maternelle (variation
24/23 : -0,16%)

34 779

Repas servis Ecole
élémentaire
(variation 24/23 :
+9,87%)

9 173

Repas servis au CML
(variation 24/23 :
+8,19%)

7 391

Repas servis au Multi-
accueil (variation
24/23 : -2,05%)

3 991

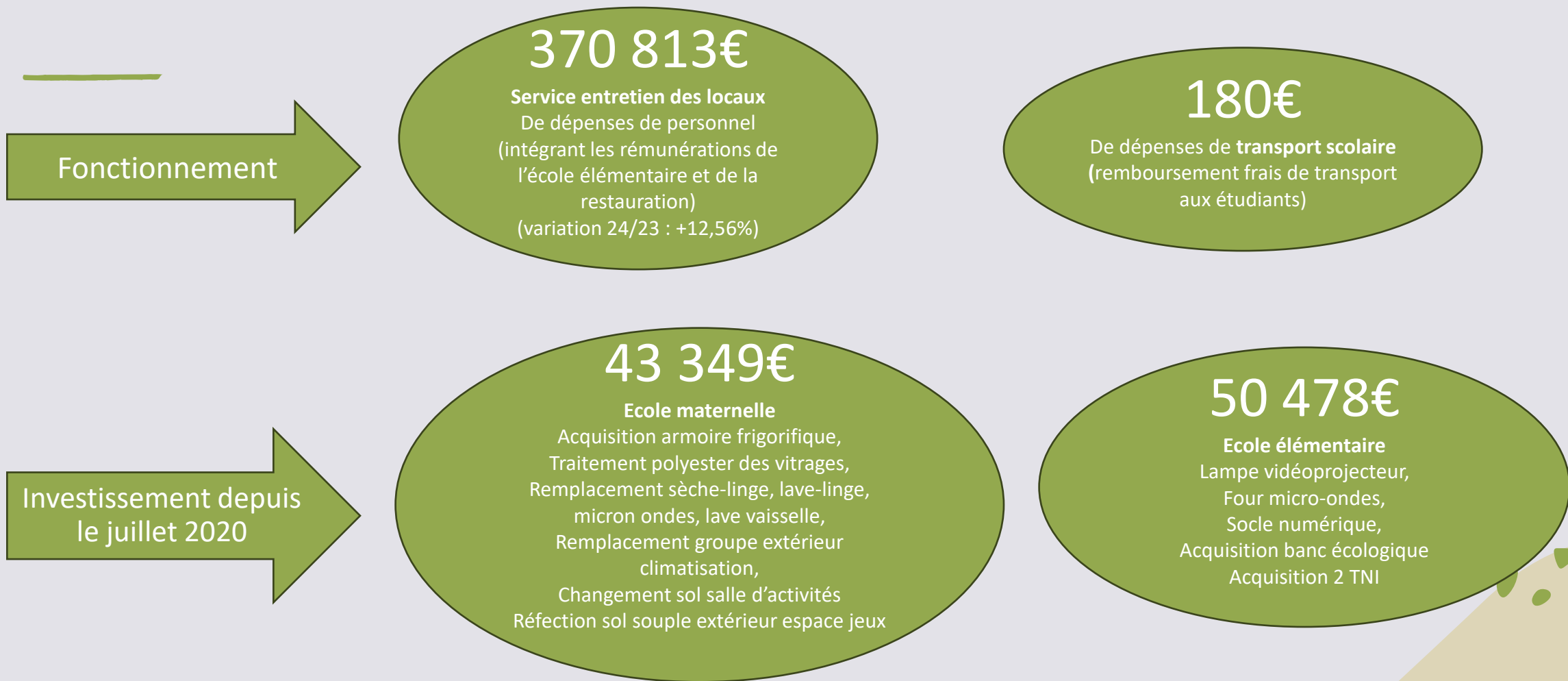
Repas servis aux
personnels (variation
24/23 : +10,68%)

=

78 415

Repas servis en 2024
(variation 24/23 : +0,25%)

DÉLÉGATIONS ÉDUCATION, CULTURE SCOLAIRE, RESTAURATION & TRANSPORT SCOLAIRE, AFFAIRES SCOLAIRES



DÉLÉGATION PETITE ENFANCE

RELATION AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES



38 berceaux

10 bébés
14 moyens
14 grands

1 directrice
1 éducatrice JE
6 auxiliaires de puériculture
4 assistantes accueil PE
2 agents d'entretien
1 agent de restauration

ATELIERS 2024

- Autour de la musique,
- La vie en couleurs,
- Le yoga des tout-petits

DÉLÉGATION PETITE ENFANCE

RELATION AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES

COÛT DE LA STRUCTURE

Fonctionnement

46 135€

Dépenses les plus impactantes
Couches, jeux, maintenance
bâtiment, honoraires PMI
(variation 24/23 : 0%)

573 951€

De charges de personnel
(variation 24/23 : +21,11%)

516 695€

De recettes
CAF : 371 874€
(variation 24/23 : +34,93%)
Régie : 144 821€
(variation 24/23 : +10,60%)

Investissement depuis juillet 2020

16 682€

Dépose & pose voile d'ombrage,
Acquisition d'une autolaveuse,
Fabrication & pose d'un escalier pour table à
langer
Acquisition d'un sèche-linge
Acquisition de protection en mousse pour
poteaux/cour extérieure



DÉLÉGATION ENVIRONNEMENT-ÉCOLOGIE



Investissement depuis
juillet 2020

132 196€

Valorisation du patrimoine forestier,
Bornes hygiène canine,
Installation programmeurs gestion de l'eau/Espaces
verts
Réalisation de canisites, poteaux poubelle et distribution
de sachets
Aménagement des jardins partagés



Coût de la structure

FONCTIONNEMENT

34 547€

Dépenses les plus impactantes :
Vêtements de travail, véhicules
en fourrière, maintenance des
caméras, des logiciels, des
véhicules,
Formation professionnelle
(variation 24/23 : -1,14%)

300 531€

Charges de personnel
5 agents
(variation 24/23 : +13,65%)

9 033€

De recettes au titre de la régie
(marché des forains, ODP,
géo-verbalisation)
(variation 24/23 : -23,45%)

265 094€

Acquisition d'un dispositif de géoverbalisation,
Déploiement de la vidéoprotection,
Réalisation d'un audit vidéoprotection,
Acquisition de BAVA,
Acquisition d'un logiciel Municipol
Acquisition de deux motos et leurs équipements
réalisation du local à motos et matériels
Achat panneaux de voirie
Acquisition radars pédagogiques
Acquisition de barrières extérieures
Remplacement du serveur CSU

Investissement
depuis juillet 2020

Depuis 2021
47 caméras installées
Sur 140 réquisitions
judiciaires,
83 faits élucidés (tout fait
confondu), soit 60%

DÉLÉGATION SOLIDARITÉ-LOGEMENT SOCIAL- CCAS

Fonctionnement

51 000€
De dépenses



Animations et aides	Bénéficiaires
Après-midis récréatives	80
Fête de l'été (repas)	102
Repas de Noël	335
Colis de Noël	350
Aide au chauffage	65
Téléassistance	54
Aide financière	40

DÉLÉGATION TRAVAUX

SERVICES TECHNIQUES

Fonctionnement

435 017€

De charges de
personnel

190 152€

Location d'engins, maintenance des véhicules
et de l'outillage, entretien du patrimoine,
fourniture de petit équipement et
d'entretien,
Consommation de l'énergie et du carburant,
Vêtement de travail,

Investissement depuis
juillet 2020

1 083 969€

Diagnostic amiante bâtiment de la mairie
Déplacement et aménagement terrain accueil du mulet;
Aménagement parking Les Amandiers
Acquisition bornes arrêt minute
Entretien patrimoine communal,
Audit énergétique bâtiments communaux,
Modernisation de l'éclairage public,
Aménagement de 6 box et éclairage public les 4 chemins
Études sol, diagnostic amiante locaux de la Poste,
Aménagement de terrassement et éclairage parking Les Pins
Etudes de faisabilité et pré-programme construction école
élémentaire,
Travaux cimetière,
Acquisition 2 bâtiments modulaires

191 796€

Acquisition de matériel et d'outillages,
Acquisition véhicule Renault Master,
véhicules C3, Jumper, Piaggio, Kangoo,
minibus et peugeot
Acquisition d'un chariot élévateur,
Installation de climatiseurs,
Acquisition de drapeaux.

DÉLÉGATION « SÉCURITÉ CIVILE/CCFF »

Fonctionnement

3 146€

Carburant, vêtements de travail,
maintenance véhicule,
assurances, alimentation

Investissement depuis
juillet 2020

102 487,00€

Acquisition d'un véhicule porteur eau
Remplacement d'extincteurs et
poteaux incendie,
Acquisition VHF numérique portatif
Acquisition de 2 bâtiments modulaires

2 - Situation financière de la commune

► Les principaux investissements de l'exercice

Secteur	Nature du projet	Montant en € TTC	Montant en € HT	Partenaire	Subvention demandée en HT
Bâtiments communaux	Remplacement huisseries 2 bureaux (mairie)	6 680,40	5 567,00	CD13	3 897,00
	Acquisition bâtiments modulaires	31 566,00	26 305,00	CD 13	14 808,00
	Remplacement des boitiers PPMS & acquisition de boitiers extérieurs pour défibrillateurs	5 203,00			
	Finalisation des travaux des box 4 chemins	152 760,00	127 300,00	CD 13	81 968,00
	Réfection sol salle d'activités/école maternelle	8 842,80	7 369,00	CD 13	5 158,00
Police Municipale	Remplacement du serveur CSU	17 270,40	14 392,00	CD 13	8 635,00
	Déploiement caméras	67 982,40	56 652,00	CD 13	39 150,00
Centre « André MALRAUX »	Acquisition rétroprojecteur et micros	5 743,00			

2 - Situation financière de la commune

► Les principaux investissements de l'exercice (suite)

Secteur	Nature du projet	Montant en € TTC	Montant en € HT	Partenaire	Subvention demandée en HT
Complexe sportif	Relamping du terrain mixte football/rugby	25 425,60	21 188,00	CD 13	14 831,00
	AMO et rénovation du terrain mixte football/rugby	634 549,20	528 791,00	CD13 ANS	277 274,00 75 355,00
Cimetière	Reprise de 16 concessions, réalisation d'un colombarium et de 3 caveaux	20 634,00			
Crèche	Fabrication et pose d'un escalier pour change	1 773,00			
	Acquisition d'un sèche-linge et protection de poteaux en mousse/cour extérieure	5 291,00			
Ecole élémentaire	Acquisition de 2 tableau numérique interactif	8 834,40	7 362,00	CD 13 Provence Numérique	4 714,00 33 000,00
Aménagement urbain	Opération façade	15 000,00		CD 13	9 562,00 TTC
	TOTAL	1 007 554,40	794 926,00		568 352,00

3 – Orientations financières 2025

Loi de Finances 2025/Contexte national

Une loi spéciale pour une situation exceptionnelle

- Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1er janvier 2025, le Gouvernement dépose un projet de loi spéciale. Celui-ci vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier 2025.
- Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permettra de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorisera la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

3 – Orientations financières 2025

Priorités de la municipalité

Dans un contexte politique national inédit et marqué par l'absence de projet de Loi de Finances, la collectivité poursuit la mise en œuvre de ses projets et maintient sa ligne de conduite afin d'assurer l'équilibre de son budget et de conserver une situation financière durablement saine.

Par ailleurs, une consultation sera lancée auprès de divers organismes financiers afin de recourir à nouveau à l'emprunt dans le cadre de la construction de l'école élémentaire.

Néanmoins, la collectivité a maintenu son choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale dont ces derniers resteront identiques :

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **29,72%**
- la taxe foncière sur les propriétés bâties : **32,11% (taux communal : 17,06%/taux départemental : 15,05%)**
- La taxe d'habitation sur les propriétés secondaires et locaux vacants : **15,32%**

3 – Orientations financières 2025

Recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement

La prudence est de rigueur face au contexte politique national.

Recettes	CA 2024	Budget Primitif Prévisionnel 2025
Chapitre 013 : Atténuations de charges	87 781,00€	70 000,00€
Chapitre 70 : Produits des services	384 374,00€	350 000,00€
Chapitre 73 : impôts et taxes	4 046 920,00€	4 020 000,00€
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 443 986,00€	1 076 000,00€
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	236 694,00€	210 000,00€
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00	0,00€
TOTAL	6 199 755,00€	5 726 000,00€

3 – Orientations financières 2025

- **Atténuation de charges** : ce chapitre est consacré, exclusivement, à l'indemnisation de la gestion de l'absentéisme et fluctue chaque année.
- **Produits des services** : en mouvement, ces recettes sont pour la plupart en lien avec les régies (multi-accueil, périscolaire et extra-scolaire, police municipale, concessions cimetière).
- **Impôts et taxes** : l'application du coefficient correcteur permet à la collectivité de bénéficier d'une majoration en réponse à la suppression définitive de la taxe d'habitation au titre de la résidence principale.
- **Dotations et participations** : A ce jour, le niveau d'attribution des dotations de l'Etat sont incertaines.
- **Autres produits de gestion courante** : enregistrent la variation des remboursements des fluides par SODEXO, la gestion des sinistres, les loyers, l'indemnisation de la métropole au titre de la consommation d'énergie de l'éclairage public 2023 et des jugements rendus dans le cadre des contentieux en urbanisme.
- **Produits exceptionnels** : constitués de recettes exceptionnelles au titre des pénalités en matière d'infraction d'urbanisme ou routière, de levée de prescription quadriennale de créances.

3 – Orientations financières 2025

Dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement

Face à l'incertitude, les dépenses publiques doivent être, plus que jamais, maîtrisées.

Dépenses	CA 2024	Budget Primitif Prévisionnel 2025
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 553 746,00€	1 600 000,00€
Chapitre 012 : Charges de personnel	3 344 864,00€	3 450 000,00€
Chapitre 014 : Atténuation de produits	242 319,00€	245 000,00€
Chapitre 65 : Autres charges courantes	365 378,00€	370 000,00€
Chapitre 66 : Charges financières	55 496,00€	56 000,00€
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	5 000,00€	5 000,00€
TOTAL	5 566 803,00€	5 726 000,00€

3 – Orientations financières 2025

- **Les charges à caractère générale** : permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services et subiront, encore, les pressions des prix malgré une inflation faiblissante.
- **Les charges de personnel** : Une tendance à la hausse prévisionnelle pour les charges de personnel en raison des mesures gouvernementales 2025 qui se traduit par une augmentation de quatre points de la part patronale de la cotisation CNRACL, l'application du bonus d'attractivité représentant une majoration de 100€ net pour les agents du multi-accueil, ainsi que d'éventuelles organisations de référendums ou d'élections législatives.
- **Atténuation de produits** : prévoit la prévision de carences financières au titre de la loi SRU, au reversement de l'impôt sur la taxe de séjour et de la taxe additionnelle de séjour et au Fonds de Péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC).
- **Autres charges courantes** : son niveau de dépense sera contenu. Majoritairement composées par les dépenses des indemnités des élus et des subventions aux associations.
- **Les charges financières** : sont consacrées exclusivement aux intérêts des emprunts.
- **Charges exceptionnelles** : resteront approvisionnées afin de faire face à une annulation d'un titre, pour des recettes perçues à tort, par l'émission d'un mandat.

3 – Orientations financières 2025

Investissement : Principaux projets de construction, d'agencement et d'aménagement

Projets	Montant TTC
Projet de construction de l'école élémentaire (choix du MOE, approbation des études avant-projet sommaire)	1 400 000,00€
Travaux des locaux de La Poste	220 000,00€
Construction de caveaux et reprise concessions	15 000,00€
Déploiement de la vidéoprotection	26 400,00€
Aménagement parking agents/Parking Les Amandiers	15 000,00€
Changement revêtement sol, gestion des eaux pluviales et changement bâche/Aire de jeux enfants	10 000,00€
Travaux d'étanchéité toiture (centre André Malraux)	48 000,00€
Divers travaux de réparation bâtiments/école élémentaire, hall accueil sportif, tennis...	50 000,00€

3 – Orientations financières 2025

Projets	Montant TTC
Acquisition de 4 tableaux numériques interactifs/Ecole élémentaire	1 800,00€
Travaux de curage et études de renforcement du talus rocheux	25 000,00€
Acquisition d'une Rosalie	25 000,00€
Remplacement poteaux incendie	18 000,00
Réaménagement d'une aire de circulation/Services techniques	15 000,00€
Aménagement divers de chemins	10 000,00€
TOTAL	1 879 200,00€

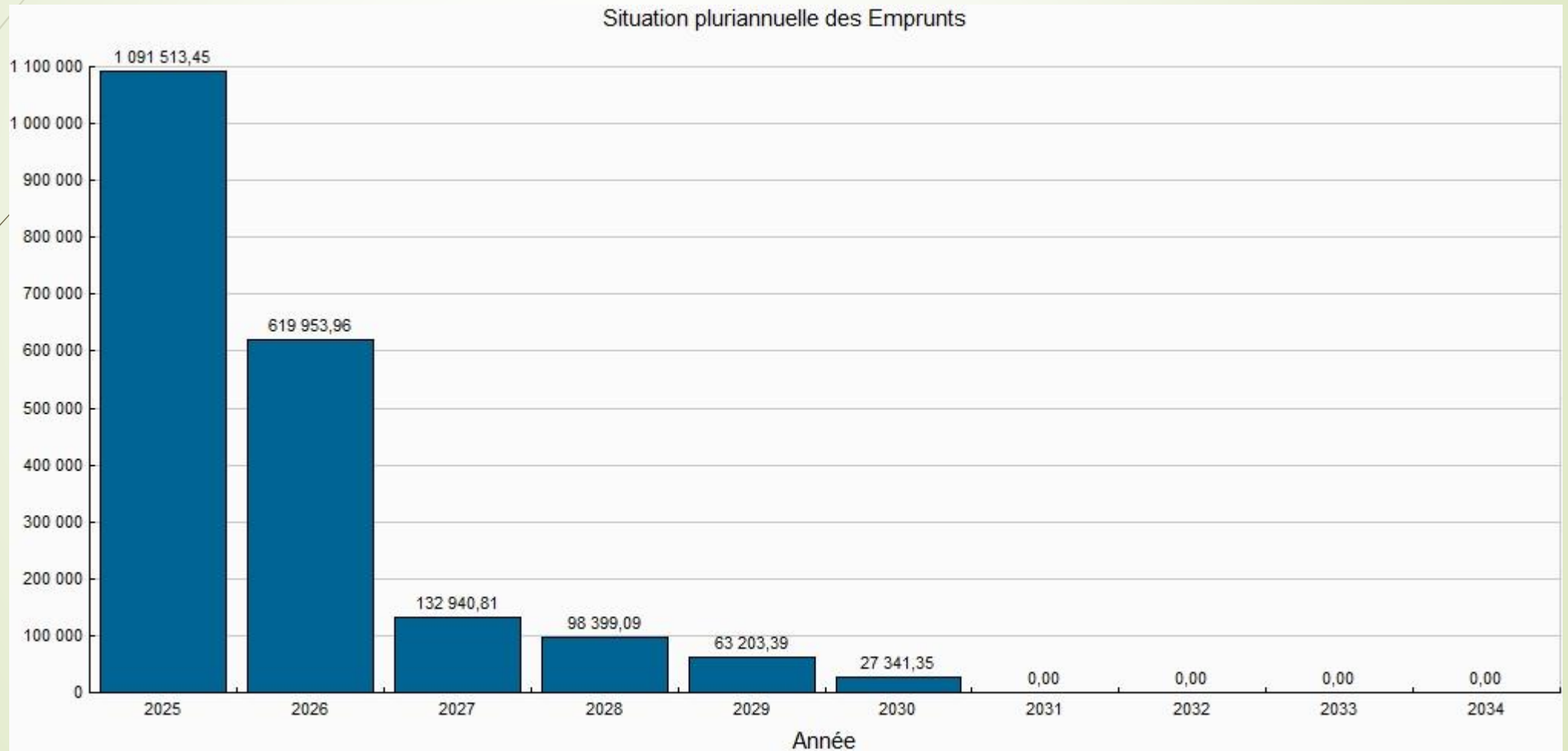
3 – Orientations financières 2025

Emprunts 2025

Nature de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Prêteur	Taux	Nature du taux	Capital restant dû au 31/12/2024	1 ^{ère} échéance	Dernière échéance de l'emprunt
Aire d'athlétisme/ Etudes crèche	480 000,00€	Crédit Agricole	1,88	Fixe	200 110,70€	15/10/2015	15/07/2030
Travaux extension école maternelle	1 000 000,00€	Crédit Agricole	4,42	Fixe	133 333,16€	30/03/2012	30/12/2026
Etudes pour travaux de réhabilitation de l'école élémentaire	385 000,00€	Caisse française financement local	0,80	Fixe	77 000,00€	01/03/2017	01/12/2026
Construction de l'école élémentaire	1 000 000,00€	Caisse d'Epargne	4,45	Fixe	681 069,59€	01/08/2024	01/08/2026

3 – Orientations financières 2025

Extinction de la dette



CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2025

46

- **31 décembre 2024** : Clôture de l'exercice budgétaire 2024 pour fixation des restes à réaliser.
- **26 janvier 2025** : Date limite de transmission, au représentant de l'État, des délibérations afférentes aux décisions modificatives applicables aux budgets de l'année N.
- **31 janvier 2025** : Date limite des opérations comptables opérées par le comptable au titre de l'exercice comptable de l'année N.
- **15 avril 2025** : Date limite de vote du budget primitif après organisation du débat d'orientations budgétaires et de vote des taux d'imposition.
- **30 avril 2025** : Date limite de réception du budget primitif de l'année N par le représentant de l'État et des états 1259.
- **1^{er} juin 2025** : Date limite de transmission par le comptable, à la collectivité, des comptes de gestion de l'année N-1.
- **30 juin 2025** : Date limite de vote des comptes administratifs de l'année N-1
- **15 juillet 2025** : Date limite de transmission au représentant de l'État des comptes administratifs de l'année N-1
- **1^{er} octobre 2025** : Date limite de vote de certaines délibérations portant abattement, exonération, majoration ou suppression de décisions afférentes en matière de fiscalité locale pour une application à compter de l'année suivante (art. 1639 A bis du code général des impôts).
- **31 octobre 2025** : fin de gestion des engagements.
- **30 novembre 2025** : fin de gestion des mandatements en Investissement.
- **20 décembre 2025** : fin de gestion des mandatements en Fonctionnement.
- **27 janvier 2026** : reprise de la gestion comptable en section de fonctionnement.